

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

NUMERO supplément au N° 8 jeudi 13 avril 1989

1,50 F

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

CALENDRIER DES REUNIONS

13 AVRIL :

13 AVRIL au soir : - Bureau INSERM
- préparation de la réunion du 21 avril
avec le SNCS-FEN et le SGEN-CFDT.

17 AVRIL :

- Syndicats/DPAS
- Les concours internes ITA

21 AVRIL :

- Commission Exécutive INSERM

24 et 25 AVRIL :

- Conseil Syndical National

27 AVRIL :

- Bureau INSERM

1 MAI :

- Manifestation

SOMMAIRE

Page 2	affichette : réunion de négociations sur les concours internes ITA le 17 avril à l'INSERM.
Pages 3/4	compte rendu de la réunion du Conseil Scientifique du 28 février- 2 mars 89.
Pages 5/6	Tract : -Ca ne va pas -On vit mal : et si on le faisait savoir ?
Pages 7/8	Lettres adressées à M. LAZAR "Relevé des conclusions".
Pages 9/10	Résultats des élections au CSCRI (1989-1985).

SNTRS-CGT

Section Nationale
INSERM

APRÈS DE MULTIPLES DEMANDES, UNE RÉUNION DE NÉGOCIATIONS
SUR LES CONCOURS INTERNES ITA EST PRÉVUE LE

lundi 17 avril

NOUS AVONS DÉJÀ REMIS À LA DIRECTION
250 PÉTITIONS AU SUJET DES RECLASSEMENTS

*Continuez de les faire signer
Renvoyez-nous les vite,
Et manifestez ce jour-là
par télégrammes, motions.*

POUR DES MESURES SPÉCIFIQUES AUX RECLASSEMENTS :
MOYENS ET FORMES D'ÉVALUATION
(COMMISSIONS PARITAIRES PAR EXEMPLE...)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (28 fevrier - 2 mars 1989)

Comme à l'accoutumée, le Conseil Scientifique a tout d'abord entendu le Directeur Général commenter ses décisions et sa politique avant de passer ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

SUIVI DES AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Une unité de recherche sur le virus H.I.V. est créée à Marseille au 1/01/89 sous la direction du Professeur CHERMANN.
L'intercommission sur le handicap devrait être mise en place courant mars.

ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général situe les prochains colloques d'animation de la Recherche dans le cadre conjoncturel de la politique gouvernementale récente visant à définir un "plan d'entreprise" à réaliser par chacun des organismes nationaux. Il s'agirait d'ouvrir l'INSERM en direction de disciplines dont la nature première n'est pas médicale, mais avec lesquelles seront recherchées "des interfaces". Deux séries de mini-colloques seront lancées, d'une part vers la biologie, la chimie et les mathématiques ; d'autre part vers la sociologie, l'économie... Quelques mini-colloques pourraient être communs aux deux séries ; l'ensemble devant déboucher sur un colloque unique. Commentant un article récent du Ministre de la Recherche et de la Technologie (Le Monde du 28/02/89), le Directeur Général indique les modifications qu'il souhaite voir apporter aux conditions de recrutement des Chargés de recherche. Le système actuel de trois présentations consécutives dans la même catégorie (CR1 ou CR2) devrait être assoupli afin de corriger la rigidité de ce nombre et celle de la catégorie initialement postulée. La proportion devrait évoluer vers 60% de CR2 et 40% de CR1 avec une limite d'âge fixée à 30 ans pour les CR2. Les CR1 seraient alors de jeunes médecins ou des scientifiques en post-doctorat avec une préférence accordée à ceux formés en Europe.

Les contrats normalisés d'étude pilote (CNEP) seront attribués sur avis des seuls présidents des Commissions Scientifiques.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Scientifique entérine le report de postes de chercheurs proposé par le jury d'admission des Chargés de recherche : sur les 20 postes de CR1, deux pris à la CSS1 sont attribués aux CSS3 et 8 sur les 60 postes CR2, l'un est déplacé de la CSS8 à la CSS10. Le jury d'admission est reconduit tel quel pour les DR2. La promotion des DR2 en DR1 porte sur 7 postes pour 55 candidats.

Le détachement d'ITA en CR1 ou CR2 s'effectue sous forme de concours : 3 postes pour 14 candidats dont les dossiers ont été retenus par les diverses CSS. Le Directeur Général considère qu'il doit y avoir le même nombre de détachements d'ITA en chercheurs (sur avis du Conseil Scientifique) que de chercheurs en ITA (sur avis de CAP). Le Conseil Scientifique, scindé en trois sections a auditionné chaque candidat, les a reconnus aptes dans les fonctions de chercheur, puis les a classés :

1er ex-aequo : BLEUX, BRYCKAERT et BURNOD,
4ème : LE MERRER,
5ème ex-aequo : JAY, HILLION, MARIE, LAPOUMEROULIE ET DELPEYROUX,
10 ème ex-aequo : les autres.

Pour les Réseaux de recherche, le conseil Scientifique a effectué un bilan de ceux qui se sont terminés, en considérant quatre critères d'évaluation : la structure réelle ou non en réseau, l'effet incitatif vis-à-vis du milieu, la qualité des travaux réalisés, la valeur des publications. Sur les 43 demandes nouvelles, le Conseil Scientifique en a classé 24 pour les 17 possibilités.

Enfin, le Conseil Scientifique a désigné un représentant au Comité du Service Commun N°5 ; et deux auprès de la Commission de la Formation Permanente, sujet essentiel de ce que devrait être la politique de l'organisme. Un document sur ce dernier thème est en cours d'élaboration par un groupe de travail du Conseil Scientifique.

La prochaine réunion du Conseil Scientifique (17 et 18 mai) sera consacrée aux réseaux Nord-Sud, aux bourses de formation à l'étranger, ainsi qu'aux Unités Régionales de Technologie Avancée (URTA) dont les objectifs et la forme restent à préciser.

- CA NE VA PAS
- ON VIT MAL :
ET SI ON LE FAISAIT SAVOIR ?

Titulaires ou hors-statuts, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs ou Chercheurs, on nous demande toujours plus et on nous en donne toujours moins !

Travailler pour la Recherche Médicale, c'est quotidiennement : faire face à des contraintes de travail de plus en plus pesantes (organisation souvent trop parcellaire du travail, surcharges, missions élargies, compression de personnel), rendre compte à tout moment, être à la pointe, trouver les compléments financiers indispensables aux programmes et vivre les tensions permanentes qui ne manquent pas face à toutes ces contraintes !... Ca n'est vraiment plus possible ; la situation s'est profondément dégradée en quelques années, et le constat ne s'arrête pas là. Car toutes les compétences mises en oeuvre qui permettent à la Recherche d'avancer, comment sont-elles reconnues ? Ca aussi on le mesure tous les jours : ponctions sur les salaires (cotisations sociales, modulation des primes, rachat pour la retraite...), travail précaire en développement, salaires d'embauche insuffisants, carrières bloquées, qualifications non reconnues, autoritarisme accru, formation permanente insuffisante etc...

A l'opposé de tout cela, il faut des emplois stables, des rémunérations et des carrières décentes, des moyens aux laboratoires et services, plus de démocratie, les moyens à chacun de mener à bien son travail. Il faut une grille de salaires qui reconnaisse les qualifications, des augmentations de salaire pour tous (pas sous forme de primes !), un plan de reclassement, validation gratuite des droits à la retraite et d'une façon générale une série de mesures et les moyens qui prennent en compte et garantissent l'évolution et la spécificité de la Recherche et des métiers de ceux qui la font. C'est tout à fait possible dans le cadre des garanties de la Fonction Publique : il suffit d'en avoir la volonté.

En une semaine les organisations syndicales de l'INSERM ont rencontré la Direction de l'INSERM et le Ministre de la Recherche. Que proposent-ils aux ITA et Chercheurs ?

- A L'INSERM

La Direction Générale a accepté enfin la discussion après de nombreuses demandes des syndicats. Pour ce qui est de la négociation sur les carrières, le statut, les salaires, elle renvoie au Ministère. Mr LAZAR est conscient des problèmes sérieux, mais il considère que l'heure n'est pas à une refonte du statut. Ce qui le conduit à refuser la suppression des classes, la diminution du nombre de corps. Seuls pourraient être envisageables, selon lui, une revalorisation des débuts de carrières, des raccourcissements de durée d'échelon. Dossiers importants selon lui : les transformations d'emplois pour les ITA et un âge d'entrée correct à l'INSERM pour les Chercheurs. Sur ce dernier point, il propose (comme le CNRS) une limite d'âge au recrutement CR2 : 30 ans

(actuellement la moyenne d'âge au recrutement CR2 est 32 ans). Comme l'ont indiqué les organisations syndicales, cette mesure risque fort de déplacer le problème vers l'entrée en CR1. Pour recruter jeune, il faut envisager : un statut des Chercheurs en formation, la remise en cause de la règle (non-dite) selon laquelle on ne pourrait évaluer les capacités d'un Chercheur avant la thèse, une réflexion sur le rôle qu'on fait jouer aujourd'hui aux DEA et thésards, une évaluation des conditions d'encadrement des laboratoires... et enfin des postes en nombre suffisant.

Quant au problème du reclassement des ITA, il ne suffit pas d'en avoir conscience, il faut se donner les moyens de le résoudre. Ce n'est pas du tout ce qui est envisagé dans les différents ministères. La Direction de l'INSERM a finalement accepté de rencontrer les organisations syndicales sur 3 points dans l'immédiat : les critères de reclassement pour les ITA, l'emploi précaire des ITA et le statut des personnels.

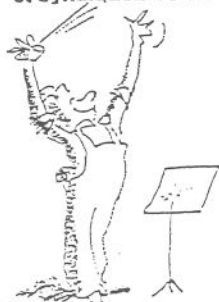
Il faut que la Direction entende les revendications des ITA et des Chercheurs. Nous vous tiendrons informés des intentions de la Direction et surtout des moyens qu'elle compte débloquer pour les résoudre. C'est avec vous que nous déciderons des actions nécessaires pour obtenir ces moyens.

- Au Ministère

C'est le 29 Mars que le Ministre Curien a convoqué les organisations syndicales.. pour mettre en place des groupes de travail ! Le Ministre a déclaré n'avoir aucune enveloppe budgétaire, sauf pour les Chercheurs : recrutement et peut-être possibilités de revalorisation pour les débuts de carrière. En clair : rien pour les ITA. C'est la même logique que pour l'Enseignement Supérieur : quelques avancées pour les enseignants, mais rien pour les ATOS ! Il a fallu que les organisations syndicales, soucieuses de la prise en compte des intérêts des ITA, insistent pour que les groupes de travail prennent en compte l'ensemble des métiers de la recherche. Aucun débat n'est envisagé sur : quelle recherche ? quels besoins ? Les 3 groupes de travail (entrée dans les métiers de la Recherche, profil des carrières, actualisation des statuts) doivent rendre leurs premières conclusions fin Mai. Là encore, c'est avec vous que nous déciderons, en fonction des propositions qui seront faites, s'il y a lieu de discuter longtemps. Il est déjà évident que les Chercheurs et ITA doivent s'organiser et agir s'ils veulent des avancées salariales et statutaires.

Informez-vous auprès des sections syndicales, réunissez-vous par laboratoire, service et site, faites savoir ce que vous voulez pour que vos compétences soient reconnues et vos conditions de travail améliorées.

**RESTEZ VOUS-MEMES,
et syndiquez-vous!**



syndiquez-vous CGT.

J'adhère au S.N.T.R.S.-CGT

NOM :

Prénom :

Laboratoire :

Adresse domicile :

A retourner au S.N.T.R.S.-C.G.T.

25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY - 69 07 60 13 -

ou à remettre à un militant du S.N.T.R.S.-C.G.T.

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY
Tél : 69 07 60 13

Orsay, le 5 avril 1989

Monsieur LAZAR
Directeur Général de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la réunion du 23 mars 1989 entre la Direction Générale et les organisations syndicales de l'INSERM, nous souhaiterions avoir rapidement connaissance du calendrier des réunions que vous avez acceptées, réunions de négociations intersyndicales.

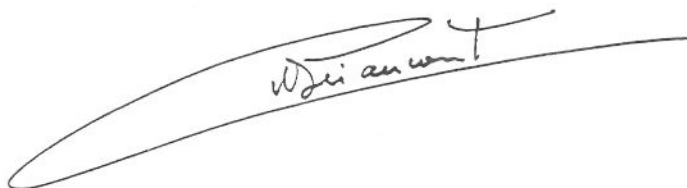
Elles concernent :

- Les critères pour les concours internes ITA. Il s'agit là de prendre en compte le principe de reclassement des personnels.
- L'emploi précaire des ITA. Rappelons que nous souhaiterions avoir, pour cette réunion, un recensement des personnels dans les laboratoires et les services, par fonction.
- Le statut des personnels : à ce propos, le Ministre nous a déclaré le 29, avoir donné mission aux organismes de lui faire part du résultat des discussions sur ce point. Il nous semble donc tout à fait urgent que vous entendiez les revendications des personnels.
Pour notre part, les propositions vous ont été envoyées en décembre 88.
- Le décret organique et plus particulièrement les instances d'évaluation à l'automne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à notre haute considération.

Pour le Bureau de la Section Nationale
INSERM

Catherine DRIANCOURT



SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY
Tél : 69 07 60 13

Orsay, le 10 avril 1989

Monsieur LAZAR
Directeur Général de l'INSERM
101, rue de tolbiac
75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Au cours de la première phase de la campagne de mobilité, nous vous avons déjà fait part de nos premières réactions et propositions. Nous voudrions attirer votre attention sur certains points apparus récemment.

Nous avons eu connaissance de cas litigieux, après la réunion de la Commission Administrative Paritaire, (raison supplémentaire pour qu'une réunion de toutes les C.A.P. soit prévue début mai) de certains arrangements entre les Directeurs d'unités, type mobilité à l'essai, avec l'assentiment du D.P.A.S.. Nous sommes complètement opposés à ce genre de pratiques qui correspond à des dérapages sérieux et préjudiciables à l'esprit de la procédure. Un problème concret, reflétant le manque individuel d'informations émanant du service des personnels ITA aux agents, est l'absence de notification individuelle après la réunion de la C.A.P.. Cela est particulièrement préjudiciable dans les cas souvent difficiles de négociations de dates de prise de fonction. Nous souhaiterions que pour chaque modification dans la carrière des agents, promotions, mutations, etc..., une information personnelle, rapide et explicative, soit envoyée.

D'autre part, nous avons pris connaissance de la deuxième liste des postes attribués. Nous insistons de nouveau sur la non transparence des critères d'attribution de ceux-ci. Nous nous réjouissons de constater l'ouverture de 100 postes aux concours externes, dont 29 administratifs. Cependant, nous aimerions comprendre comment cela est possible à partir des 22 créations d'emplois ! Par contre, il manque la diffusion de la liste complémentaire, des postes non pourvus par un poste frais, mais restant ouverts à la mobilité. Cette liste nous paraît très importante, car pouvant être de nature encore plus incitative que la première à accepter des agents par mutation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à notre haute considération.

Pour le bureau de la Section
Nationale INSERN du SNTRS-CGT
Dominique LAGRANGE



Résultats des élections au Conseil Scientifique Régional INSERM

* Voici les résultats des élections aux CSCRI, dont nous avons connaissance à ce jour.
La Commission Exécutive du 21 avril en fera l'analyse.

Mars 1989

REGION	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	SGEN-CFDT	SNTRS-CGT	DIVERS
LYON	241	168		71 2 élus	37 1 élu	Indépendant 1 élu
LILLE	151	107 71%	10 nuls 10% votants 97	/	1 liste SNTRS-CGT+ non syndiqués tous élus 97	/
MARSEILLE NICE	219		137	83 61% 2 élus	54 39% 2 élus	/
STRASBOURG	164	94 57,3%	9 nuls 10 % 85	/	1 liste SNTRS-CGT tous élus 85	/
MONTPELLIER	176		119	Régional soutenu par CFDT 67% 80 voix 3 élus	39 33% 1 élu	/
TOULOUSE	94				/	
BORDEAUX	96				/	
NANCY	62				/	
ILE-DE- FRANCE	1809	979 54 %	903 nuls 76 8 %	/	460 47%/votants 51%/exp 2 élus	CFTC 443 49% 45% votants 2 élus

Résultats Elections au Conseil Scientifique Régional INSERM

Mars 1985

REGION	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	SCEN	SNIRS	DIVERS
LYON	—	197	181	141 (78%) 3 sièges	40 (22%) 1 siège	—
LILLE	160	124	120	—	48 (41%) 1 siège	INDEPENDANTS 49 (41 %) 2 sièges Soutien: carrière ITA 22 (18 %) 1 siège
MARSEILLE NICE	—	144	131	79 (60%) 2 sièges	52 (40%) 1 siège	—
STRASBOURG	150	—	102	44 (43%) 2 sièges	25 (25%) 1 siège	33 (32%) 1 siège SNPTES
MONTPELLIER	140	—	96	—	33 (34 %) 1 siège	INSERM LANGUE- DOC-ROUSSILLON 63 (66 %) 3 sièges
TOULOUSE	—	—	73	Total des points de chaque élu : SNIRS ——— ESTEVE 279 CFDT ——— CREMER 241 Sans } ——— DARMANA 212 étiquette } ——— BLANC 281		
BORDEAUX	—	—	—	1 siège	—	INDEPENDANTS 1 siège SNIRS 2 sièges
NANCY	—	—	—	—	—	—
ILE DE FRANCE	1908	1071	1023	524 (52%) 2 sièges	250 (24%) 1 siège	249 (24%) 1 siège CFIC